



AIR INTÉRIEUR & TRAVAUX

COMMENT AGIR ?

AVANT LES TRAVAUX

PRÉPARER

- Réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur afin d'effectuer les travaux appropriés : vérifier les conditions sanitaires des locaux, identifier les problèmes de ventilation, les sources d'humidité (fuites sur le réseau d'eau, infiltrations depuis la toiture ou les murs extérieurs, condensation), etc.
- Choisir un dispositif de ventilation permettant de répondre à la réglementation (article R. 4222-11 du Code du travail).
- Choisir des matériaux de construction, de décoration et d'ameublement aussi peu émetteurs que possible ou écolabellisés
- Choisir des matériaux adaptés à nos climats chauds et humides.

PENDANT LES TRAVAUX

AÉRER

- Procéder à une aération manuelle ou à une ventilation spécifique de chantier lors de l'utilisation de produits émissifs (peinture, pose de revêtement de sol).

PROTÉGER

- Isoler la zone de travaux pour limiter au maximum la dissémination des poussières et autres polluants émis dans le reste des locaux ou bâtiments (bâches, adhésif).
- Utiliser un équipement muni de système d'aspiration, porter un masque adapté, et aérer manuellement lors de la réalisation de tâches émettant de la poussière (ponçage...).
- Effectuer les travaux en dehors des horaires de travail.

APRÈS LES TRAVAUX

AÉRER

- Continuer à aérer de façon accrue pendant les jours ou semaines qui suivent les travaux.

NETTOYER

- Nettoyer toutes les surfaces (murs, sols, mobiliers, ...).
- Choisir des produits écolabellisés ou des produits ayant une quantité limitée en parfum, ou en COV.
- Nettoyer régulièrement les bouches d'insufflation et d'extraction d'air.

ENTREtenir

- Respecter les règles d'entretien et la fréquence des opérations de maintenance. Ne pas hésiter à faire appel à des professionnels.
- Vérifier l'efficacité de la ventilation.
- Assurer l'entretien des systèmes de ventilation et/ou de climatisation.

CONTRÔLER & CORRIGER

- Effectuer des mesures afin de vérifier la qualité de l'air et l'exposition des occupants.
- Mettre en place des actions correctives et préventives pour améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition des occupants.